

CIL VILLETTÉ-PAUL BERT
« *Vivre notre quartier* »
Maison de quartier
263, rue Paul Bert - 69003 LYON
Déclaré en Préfecture sous le numéro W691056416
Courriel : cil_villette_pb@yahoo.fr
Site internet : cil-villettepaulbert.org

Lyon le 5 avril 2019

Madame Catherine PANASSIER,
Mairie du 3^{ème} arrondissement
18 Rue François Garcin
69003 Lyon

Objet : toilettes publiques sur la Place de Francfort

Madame le Maire,

Comme nous vous l'avons dit de vive-voix lors de notre réunion mensuelle du 12 février dernier, nous sommes interpellés par de nombreux habitants de notre quartier au sujet de l'absence de toilettes publiques dans le secteur Villette Paul Bert et plus particulièrement sur la Place de Francfort.

L'installation de toilettes publiques gratuites dans des secteurs très fréquentés constitue une prestation municipale disponible dans la plupart des grandes villes modernes. Or Lyon est très en retard sur ce service, notamment dans notre quartier Villette Paul Bert, et plus particulièrement aux abords de la gare de la Part Dieu.

Il est surprenant et regrettable de ne disposer d'aucun sanitaire public gratuit au niveau de la gare routière place de Francfort, où circulent des milliers de personnes quotidiennement ; rien non plus dans le parc Jugan où jouent de nombreux enfants. Dans cette zone, les seules toilettes disponibles se trouvent à l'intérieur de la gare, au tarif de 0,80€ par personne !

Cette situation engendre des comportements répugnantes, indignes d'un quartier qui est pourtant l'une des vitrines d'entrée dans Lyon.

Nous demandons donc à nouveau que des toilettes publiques gratuites soient implantées dans cette nouvelle gare routière de la Place de Francfort. Elles pourront être également utilisées par ceux qui fréquentent le parc Jeanne Jugan. En outre une signalisation appropriée devra clairement indiquer la présence des toilettes publiques.

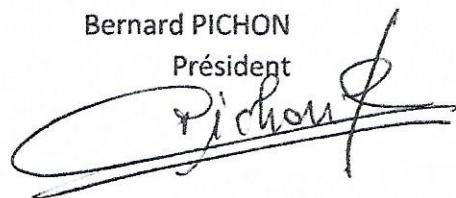
Nous sommes conscients qu'une question de police et de maintenance en état de propreté de ces installations va se poser. Cependant nous considérons qu'il appartient à la mairie de mettre en place les moyens nécessaires pour assurer la salubrité et l'hygiène de la voie publique. Cette objection ne peut constituer un motif acceptable, à nos yeux, pour ne rien faire au bénéfice de la grande majorité de la population respectueuse du bien public. Comment font les autres villes européennes confrontées aux mêmes problèmes de salubrité ?

Nous observons d'ailleurs que des toilettes publiques vont être installées sur les berges du Rhône, alors que ces lieux sont (en moyenne journalière) moins fréquentés que la place de Francfort.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes salutations distinguées

Bernard PICHON

Président



Copie à :

Monsieur David Kimelfeld, Président de la Métropole de Lyon

Monsieur Ludovic Boyron, Directeur Général de la Société Publique Locale Lyon-Part-Dieu.

2